

Règlement de la course

KAYATHLON 2017

ART.1 : Fos Canoë Kayak organise le **KAYATHLON** le 24 septembre 2017 sur et autour des étangs de Fos sur Mer. Trois parcours individuels et un en équipe sont proposés:

1. **5 100m**: 1500m de course à pied, 2600m en VTT et 1000m en kayak. (Réservé aux moins de 12 ans).
2. **14 300m** : 4100m de course à pied, 7200m en VTT, et 3000m de kayak. (A partir de 12 ans).
3. **14 300** : même parcours en équipe de deux.
4. **38 500m** : 8 500m de course à pied, 24 000m en VTT, et 6 000m en kayak. « Elite » (A partir de 16 ans).

ART.2 : Deux ravitaillements sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée.

ART.3 : L'inscription est ouverte à tous à partir de 7 ans licenciés FFCK et non licenciés.

ART.4 : Un certificat médical devra être fourni pour tout concurrent non licencié d'une fédération sportive.

ART.5 : Une autorisation parentale devra être fournie avec l'inscription de tout mineur participant seul à la manifestation., sauf clubs et associations sportives.

ART.6 : Montant de l'inscription hors club FFCK est de 15€. Assurance comprise.

ART.7 : Les compétiteurs en individuel pourront louer sur place un kayak pour 7€ supplémentaires. Les équipiers pour le biplace paieront 5€ chacun. (Se reporter au bulletin d'inscription). La clôture des inscriptions se fera le vendredi 23 septembre à 23h59mn.

ART.8 : Le retrait des dossards se fera le jour de la compétition. Pour la confirmation des horaires et du retrait des dossards se référer au bulletin d'inscription.

ART.9 : Les embarcations de la course en équipe seront obligatoirement de type « Sit on top ».

ART.10 : Les dossards sont nominatifs et non cessibles.

ART.11 : Les horaires de départ et d'arrivée sont à consulter sur le descriptif du déroulement de la journée (voir « déroulement de la journée Kayathlon 2017 »).

ART.12: Chronométrage et classement : les catégories d'âge donneront lieu à un classement conforme au règlement de la FFCK.

ART.13 : Les réclamations ne seront plus recevables 15 mn après l'affichage des résultats.

ART.14 : Récompenses : Les premiers temps scratch homme et femme de la course Elite seront récompensés par un chèque de 150€ chacun. En dehors du parcours 4, Les trois premiers de chaque épreuve seront également récompensés.
La course en équipe donnera lieu à 3 types de récompenses : Equipe homme, équipe dame, équipe mixte.

ART.15: Une assistance sera assurée par les pompiers de la ville.

ART.16: L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation y compris dans les vestiaires.

ART.17 : Droit à l'image : l'inscription à la compétition implique l'accord du compétiteur de l'utilisation de son image à des fins promotionnelles.

ART.18 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART.19: Tout concurrent ne respectant pas l'intégralité du parcours sera disqualifié.

ART.20 : Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Le bureau